

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 116 DU 28 AOÛT 2026 PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DU MINISTERE PUBLIC

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/21 du 03 août 2019 portant Modification de la Loi n°1/07 du 25 février 2005 régissant la Cour Suprême ;

Vu la Loi Organique n°1/02 du 23 janvier 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/13 du 12 juin 2019 portant Organisation et Fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu la Loi Organique n°1/26 du 26 décembre 2023 portant Modification de la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la Loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats telle que modifiée à ce jour ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/022 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Vu le Décret n°100/022 du 12 mars 2026 portant Création, Dénomination, Détermination des Sièges et Délimitation des Juridictions et Parquets de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Après Avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Après approbation du Sénat ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Procureur Général près la Cour d'Appel de MUKAZA :
Monsieur Célestin NGURINZIRA ;
- Procureur Général près la Cour d'Appel de NTAHANGWA :
Monsieur Laurent NIYUKURI ;
- Procureur Général près la Cour d'Appel de MUGERE :
Monsieur Vincent NSENGIYUMVA ;
- Procureur Général près la Cour Anti-Corruption :
Monsieur Pierre NIYONTEZE ;
- Procureur Général près la Cour d'Appel de BUTANYERERA :
Monsieur Prudence NSAGUYE ;
- Procureur Général près la Cour d'Appel de BURURI :
Monsieur Emmanuel IRADUKUNDA ;
- Procureur Général près la Cour d'Appel de BUHUMUZA :
Monsieur Amissi SALUM ;
- Procureur de la République à MUGERE :
Monsieur Vincent KARIKURUBU ;
- Procureur de la République à ISALE :
Monsieur Jean Bosco GAHINGA ;
- Procureur de la République à MUHUTA :
Monsieur Elvis Léandre NIKUZE ;
- Procureur de la République à RWIBAGA :
Monsieur Pacifique NDAYIRAGIJE ;
- Procureur de la République à BUKINANYANA :
Monsieur Stréus NDIKUMANA ;
- Procureur de la République à MPANDA :
Monsieur Aristide MUFUGUTU ;
- Procureur de la République à MUGINA :
Monsieur Nazaire HABIYAREMYE ;
- Procureur de la République à RUMONGE :
Monsieur Emmanuel NDAYIZIGIYE ;
- Procureur de la République à MATANA :
Monsieur Dieudonné NKUNZIMANA ;
- Procureur de la République à MUSONGATI :
Monsieur Charles RUKUNDO ;

- Procureur de la République à NYANZA :
Monsieur Rénovat MINANI ;
- Procureur de la République à SHOMBO :
Monsieur Jean Pierre NDIKURIYO ;
- Procureur de la République à KIGANDA :
Monsieur Jean Claude NDIHOKUBWAYO ;
- Procureur de la République à BUGENDANA :
Monsieur Egide SEBAGANWA ;
- Procureur de la République à GISHUBI :
Monsieur Evode NDAYIZIGA ;
- Procureur de la République à NYABIHANGA :
Monsieur Aloys NDAYISENGA ;
- Procureur de la République à GISURU :
Monsieur Sylvère BIGIRIMANA ;
- Procureur de la République à BUTIHINDA :
Monsieur Rémégie MIBURO ;
- Procureur de la République à GISAGARA :
Monsieur Mohamed MBAZABAGABO ;
- Procureur de la République à BUTAGANZWA :
Monsieur Désiré NIMUBONA ;
- Procureur de la République à KAYANZA :
Monsieur Alain-Gilbert RUBERINTWARI ;
- Procureur de la République à BUSONI :
Madame Faustine ARAME ;
- Procureur de la République à KIREMBA :
Monsieur Nazaire BUCUMI ;
- Procureur de la République à MATONGO :
Monsieur Jean HAVYARIMANA ;
- Procureur de la République à MUHANGA :
Madame Claudine NTIBIBUKA ;
- Procureur de la République à TANGARA :
Monsieur Gédéon KATIGAYA ;
- Procureur de la République à BURURI :
Madame Anne Marie MANIRAKIZA.



Article 3 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 28 août 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS
DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,



Alfred AHINGEJEJE.

